



COMMUNE DE PRAZ SUR ARLY

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Objet :

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
SNACK-BAR AU FRONT de NEIGE**

Date et heure limites de remise des offres: le 18 avril 2017 12h00

I. COLLECTIVITE DELEGANTE :

Commune de Praz-sur-Arly - Mairie - 36 Route de Megève - 74120 Praz-sur-Arly
Tél. : 04.50.21.90.28 Fax 04.50.21.99.02

II. MODE DE PASSATION :

Procédure de délégation de service public conformément à l'article L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
La procédure retenue fusionne les phases de candidatures et d'offres.

III. CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE LA CONVENTION ENVISAGEE :

III 1- Objet de la délégation:

Gestion et exploitation d'un snack-bar au pied des pistes.

La commune autorise l'occupation d'un terrain de 360 m2, à charge de l'exploitant de fournir la licence de débit de boisson (minimum 2^{ème} catégorie), la structure démontable et/ou mobile équipée à usage de confection de petite-restauration et l'ensemble du matériel et des équipements nécessaires à l'activité de snack-bar.

Le terrain est mis à disposition dans le cadre d'une convention d'occupation précaire du domaine public et moyennant un loyer dont le montant reste à négocier.

III 2- Nature de délégation :

La Convention sera de type affermage.

Le titulaire exploitera le service délégué à ses risques et périls.

Sa rémunération sera issue du produit des services perçus auprès des usagers.

Il pourra par conséquent recouvrer en lieu et place de la Commune les perceptions pour l'usage des installations et matériels qu'il est autorisé à exploiter.

Le fonctionnement sera à l'année mais au minimum dans les conditions fixées dans la convention.

IV. DUREE DE LA DELEGATION : 4 ans

V. PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidats devront fournir les documents suivants :

- Les éléments juridiques relatifs à la structure de l'entreprise : forme juridique, date de création, extrait original du registre du commerce et des sociétés si l'entreprise est immatriculée, copie certifiée conforme des statuts.
- Les éléments financiers relatifs à l'entreprise : bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices clos (sauf si l'entreprise a été créée plus récemment).
- le cas échéant, la liste et les références des principaux associés.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.
- Les références et expériences de l'entreprise dans les domaines d'exploitation de service public similaires ou comparables.
- Attestations sociales, fiscales, parafiscales.
- Attestation de déclaration régulière des salariés.

Les entreprises en cours de création devront démontrer leur capacité à exploiter le site (moyens financiers, expériences professionnelles, ...) et s'engager à régulariser leur situation avant le début d'exploitation.

VI. PRESENTATION DES OFFRES :

- L'offre sera rédigée en langue française, elle présentera le projet du candidat et une note indiquant comment il entend répondre au cahier des charges.

La sélection des offres interviendra au terme des discussions avec les candidats retenus selon les critères suivants :

- Qualité du projet proposé : 70 %

- fournisseurs produits locaux,
- fait maison,
- diversité de la carte,
- prix pratiqués,
- concept,
- références,

- Montant de la redevance proposée : 30 %.

VII. RETRAIT DES DOSSIERS :

Par courrier ou sur demande adressée : Mairie
36, route de Megève
74120 PRAZ-SUR-ARLY
Tel : 04.50.21.90.28
urbanisme@mairie-prazsurarly.fr

VIII. MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES:

Sous double enveloppe contre récépissé ou par voie postale en recommandée avec accusé de réception à :

Mairie
36, route de Megève
74120 PRAZ-SUR-ARLY

L'enveloppe intérieure portera la mention : « candidature pour la Délégation du service public du front de neige » contenant les pièces à produire : « NE PAS OUVRIR ».

IX. RENSEIGNEMENTS :

Mme Cécile CORNILLON, DGS
Mairie – Tél. 04.50.21.90.28

X. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : le 18 avril 2017 - 12h00